



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
Room 1650, 635 8th Ave. S.W.
Calgary
Alberta
T2P 3M3
Bid Fax: (403) 292-5786

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada/Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
Room 1650, 635 8th Ave. S.W.
Calgary
Alberta
T2P 3M3

Title - Sujet Bois groupés	
Solicitation No. - N° de l'invitation 5P404-183001/B	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client 5P404-183001	Date 2018-03-16
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$CAL-145-6732	
File No. - N° de dossier CAL-7-40074 (145)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-04-03	Time Zone Fuseau horaire Mountain Daylight Saving Time MDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Skora, Kacper	Buyer Id - Id de l'acheteur cal145
Telephone No. - N° de téléphone (403) 619-8469 ()	FAX No. - N° de FAX (403) 292-5786
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

N° de l'invitation - Sollicitation No.
5P404-183001/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
5P404-183001

N° de la modif - Amd. No.
001
File No. - N° du dossier
CAL-7-40074

Id de l'acheteur - Buyer ID
CAL145
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

La présente modification n° 001 vise à répondre aux questions suivantes et à apporter les modifications suivantes à l'appel d'offres n° 5P404-183001/B :

1. Questions et réponses

Question 1

Tout le bois à brûler doit être fourni conformément aux spécifications de bois à brûler suivantes de l'annexe A :

1. Tout le bois fourni doit être certifié « exempt de ravageurs » ainsi que de saleté, de cailloux, de sciure, de corps étrangers et de maladies. Tout le bois doit avoir une teneur en humidité de 20 % ou moins.

De quelle certification avez-vous besoin? Pouvez-vous expliquer les exigences du test? Si le bois provient d'une source locale, devra-t-il être certifié selon la même norme que s'il était expédié de l'extérieur de la province?

Quelle est la méthode utilisée pour attester la teneur en humidité, y a-t-il un test normalisé et quel est le degré d'erreur ou la marge de manœuvre?

Réponse 1

Le soumissionnaire doit certifier que le bois fourni est « exempt de ravageurs ». Parcs Canada se réserve le droit de refuser tout bois qui n'est pas exempt de ravageurs. Reportez-vous au changement apporté aux critères d'évaluation technique obligatoires.

Le fournisseur doit présenter une preuve attestant que le bois fourni possède une teneur en humidité de 20 % ou moins (photos ou confirmation d'une tierce partie). Toutefois, Parcs Canada aura un appareil de mesure de la teneur en humidité et mesurera l'humidité du bois à la livraison. Si la teneur en humidité d'un échantillon pris au hasard est supérieure à 20 %, la livraison sera refusée et une nouvelle livraison devra être faite dans les 24 heures.

Question 2

4. Le bois fourni doit être exempt d'éclats. Le soumissionnaire doit fournir de la documentation à l'appui pour présenter sa méthode de préparation.

Quelles méthodes sont acceptables?

Réponse 2

Des photos du bois doivent être fournies et montrer un produit « sans éclats ». Parcs Canada se réserve le droit de refuser toute livraison de bois qui n'est pas sans éclats.

Question 3

Pour la livraison du 3 mai, il pourrait être difficile d'avoir du bois dont la teneur en humidité est faible, mais le pourcentage s'en rapprocherait. Les livraisons suivantes effectuées le reste de la saison comporteraient du bois suffisamment sec pour répondre aux exigences. Peut-être serait-il possible d'arriver à un terrain d'entente ou d'en négocier un pour ce qui est de la première livraison.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
5P404-183001/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
5P404-183001

N° de la modif - Amd. No.
001
File No. - N° du dossier
CAL-7-40074

Id de l'acheteur - Buyer ID
CAL145
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Réponse 3

Le terrain de camping procure du bois séché au séchoir depuis plus de dix ans, ce qui a créé des attentes chez les visiteurs qui achètent le bois. Le processus d'appel d'offres a été conçu de manière à permettre la livraison de bois « non séché au séchoir » cette année afin d'attirer les fournisseurs locaux; toutefois, il ne peut y avoir de terrain d'entente en ce qui concerne la teneur en humidité du bois. Les visiteurs ont certaines attentes depuis plus de dix ans et ils s'attendent encore au même niveau de service. La satisfaction à l'égard des produits ne se négocie pas; il faut donc respecter la teneur en humidité de 20 % ou moins.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
5P404-183001/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
5P404-183001

N° de la modif - Amd. No.
001
File No. - N° du dossier
CAL-7-40074

Id de l'acheteur - Buyer ID
CAL145
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2. À la page 11 de 13, Critères d'évaluation technique obligatoires

SUPPRIMER au complet.

CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE OBLIGATOIRES

REEMPLACER par :

CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE OBLIGATOIRES

<u>Il est obligatoire de remplir et de présenter le tableau des spécifications obligatoires pour que la soumission soit jugée recevable et admissible à l'étape suivante du processus.</u>		
1. Les soumissionnaires doivent indiquer s'ils satisfont (OUI) ou s'ils ne satisfont pas (NON) à chacune des spécifications.		
Point	Portée du besoin – tous les soumissionnaires ont l'obligation de répondre aux exigences suivantes.	Conforme (Oui/Non)
1.	<p>Tout le bois à brûler doit être fourni conformément aux spécifications de bois à brûler suivantes de l'annexe A :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Tout le bois fourni doit être certifié « exempt de ravageurs » ainsi que de saleté, de cailloux, de sciure, de corps étrangers et de maladies. <p>Certification Le soumissionnaire certifie que tout le bois fourni est « exempt de ravageurs » ainsi que de saleté, de cailloux, de sciure, de corps étrangers et de maladies.</p> <p>Signature : _____ Date : _____</p> <ol style="list-style-type: none">2. Tout le bois doit avoir une teneur en humidité de 20 % ou moins.3. Le bois doit être du peuplier naturel, de l'épinette blanche, du pin, de l'érable, du hêtre ou du bouleau.4. Le bois doit consister en des rondins fendus (pas des dosses) de 16 po (40,64 cm) de longueur au maximum.5. Le bois fourni doit être exempt d'éclats. Le soumissionnaire doit fournir de la documentation à l'appui pour expliquer la méthode de préparation ou des photos qui montrent que le bois est exempt d'éclats.6. Le bois de diamètre supérieur à 18 cm (7 pouces) doit être fendu.7. Les morceaux de bois doivent être emballés sous film rétractable ou en fagots individuels ne dépassant pas les dimensions suivantes : 15 po X 15 po X 16 po (38,1 cm x 38,1 cm x 40,64 cm). Poids : minimum de 21 lb (9,5 kg) – 1 pied cube (0,03 mètre cube) et maximum de 27 lb (12,24 kg) – 2,08 pieds cubes (0,059 mètre cube).8. Le bois d'orme n'est pas permis. Le chargé de projet de Parcs Canada refusera tout chargement contenant du bois d'orme.	

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.